

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 28 septembre 2012
(convocation du 17 septembre 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Septembre Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita jusqu'à 10h50
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard
Mme BOST Christine à M. DOUGADOS Daniel jusqu'à 10h10
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 11h15
M. FLORIAN Nicolas à M. DUCHENE Michel
M. GAUTE Jean-Michel à M. BRON Jean-Charles
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. SOLARI Joël
M. GELLE Thierry à M. GARNIER Jean-Paul
M. LAMAISSON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10h20
M. PUJOL Patrick à M. DUPRAT Christophe à partir de 11h45
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10h15
Mme BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11h25
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DELAUX Stéphan
M. CAZENAVE Charles à Mme. PIAZZA Arielle
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10h45
M. DAVID Jean-Louis à M. LOTHAIRES Pierre jusqu'à 10h10
Mme DELATTRE Nathalie à Mme FAYET Véronique à partir de 12h

Mme. DESSERTINE Laurence à Mme. COLLET Brigitte
M. DUCASSOU Dominique à Mme WALRYCK Anne à partir de 12h
M. DUPOUY Alain à M. BOUSQUET Ludovic
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle jusqu'à 10h50
M. GALAN Jean-Claude à Mme. MELLIER Claude
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. JOUBERT Jacques à partir de 11h45
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime à partir de 10h20
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12h
M. MOGA Alain à M. REIFFERS Josy
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine
M. POIGNONNEC Michel à M. DUART Patrick à partir de 11h45
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard jusqu'à 12h et à Mme CHAVIGNER Michèle à partir de 12h
M. RAYNAL Franck à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 12h et à Mme TOUTON Elisabeth à partir de 12h
M. RESPAUD Jacques à M. ROUYEYRE Matthieu jusqu'à 10h10
M. SIBE Maxime à M. GUILLMARC'H Jean-Pierre à partir de 12h

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - LE BOUSCAT - Aménagement du Boulevard du Maréchal Lyautey et mise en séparatif du réseau d'assainissement (fiches action 0008 - réf. C020690008 et 0009 - réf. C02069028) - Appel d'offres ouvert - Autorisation de lancement et de signature

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Notre établissement public, dans le cadre du contrat de co-développement 2012-2014 (fiches 8 et 9) sur la commune du Bouscat, doit entreprendre l'aménagement du boulevard du Maréchal Lyautey, avec la mise en séparatif du réseau d'assainissement.

Il s'agit de :

- Réaliser la mise en séparatif du réseau unitaire actuel, celui-ci étant en mauvais état et d'un diamètre insuffisant. Ce réseau unitaire sera réhabilité en collecteur eaux pluviales, et un nouveau réseau eaux usées sera créé.
- Requalifier le boulevard du Maréchal Lyautey, sur une longueur de 950 m, et dans une emprise de 15 à 17 m :
 - o En réduisant la largeur de la chaussée à 6 m,
 - o En créant une voie verte du côté de l'hippodrome,
 - o En aménageant des places du stationnement longitudinal,
 - o En créant de nombreux espaces végétalisés,
 - o En maintenant un trottoir du côté des habitations,
 - o En répartissant sur tout le linéaire, quatre plateaux surélevés, en carrefour, afin de modérer la vitesse des automobilistes.

Le dossier comprend 2 lots :

- Lot 1 : voirie, dont le délai d'exécution est estimé à 10 mois pour un montant de 1 303 845 € HT soit 1 559 398,62 € TTC,
- Lot 2 : assainissement, dont le délai d'exécution est estimé à 6,5 mois, pour un montant de 1 266 700 € HT soit 1 514 973,20 € TTC.

Leur financement est assuré dans le cadre du budget 2013, au chapitre 23, article 2315, fonction 8220, CRB TN00, programme VCA00 pour le lot 1.

Le FIC voirie, participe aussi à hauteur de 25 % pour le lot 1. Les crédits correspondants viendront abonder le programme VCA00.

Pour le lot 2, le financement est assuré dans le cadre du budget Assainissement, au chapitre 23, article 2315, CRB TE00, programme UB02 – fonds conjoncturel EU.

Afin d'assurer la mise en œuvre de ces dispositions, il vous est demandé de bien vouloir :

- Lancer une procédure de type appel d'offres ouvert, soumis aux dispositions des articles 10, 33 alinéa 3 et 57 à 59 du Code des Marchés publics, comportant deux lots :
 - o Lot 1 : voirie, dont le délai d'exécution est estimé à 10 mois, et est estimé à 1 303 845 € HT soit 1 559 398,62 € TTC,
 - o Lot 2 : assainissement, dont le délai d'exécution est estimé à 6,5 mois, et estimé à 1 266 700 € HT soit 1 514 973,20 € TTC.
- Approuver le projet de dossier de consultation qui en application des dispositions des articles L 2121.12 et L 2121.13 du C.G.C.T., est consultable par les élus communautaires à la direction de la commande publique (6^{ème} étage) – immeuble Le Guyenne – Terrasse Front du Médoc – Quartier Mériadeck à Bordeaux.
- Autoriser Monsieur le Président à signer le marché, à l'issue de la procédure de passation, passée selon les modalités de publicité nationale.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics, et notamment ses articles 10, 33 alinéas 3 et 57 à 59 pour lancer une mise en concurrence sous forme d'appel d'offres ouvert,

VU le dossier de consultation mis à disposition des élus communautaires en application des articles L 2121-12 et L 2121-13 du C.G.C.T.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE :

Pour réaliser les travaux de réaménagement du boulevard du Maréchal Lyautey, avec mise en séparatif du réseau d'assainissement, il est nécessaire de lancer une procédure d'appel d'offres.

DECIDE

Article 1 :

Le projet de dossier de consultation mis à disposition des élus est approuvé.

Article 2 :

Monsieur le Président est autorisé à lancer une mise en concurrence sous forme d'appel d'offres ouvert, en application, notamment, des articles 10, 33 alinéas 3 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Article 3 :

Monsieur le Président est autorisé à signer le marché à intervenir avec l'opérateur économique qui aura émis la proposition économiquement la plus avantageuse en réponse à l'appel d'offres ouvert.

Article 4 :

Monsieur le Président est autorisé en cas d'insuccès de cet appel d'offres, à procéder à la recherche d'un opérateur économique, soit par voie de nouvel appel d'offres, sur la base d'un dossier éventuellement adapté au contexte de la concurrence, ou modifié, en application de l'article 59 du Code des Marchés Publics, soit par marché négocié, conformément aux dispositions de l'article 35-I. 1^{er} alinéa ou 35-II. 3^{ème} alinéa du dit Code.

Article 5 :

Les dépenses résultant de ce marché seront imputées dans le cadre du budget de l'exercice considéré au chapitre 23, article 2315, fonction 8220, CRB TN00, programme VCA00 pour le lot 1. La participation FIC voirie de 25 % pour le lot 1 viendra abonder le crédit VCA00.

Pour le lot 2, les dépenses seront imputées sur le budget Assainissement, au chapitre 23, article 2315, CRB TE00, programme UB02 – fonds conjoncturel EU.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 septembre 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
16 OCTOBRE 2012

PUBLIÉ LE : 16 OCTOBRE 2012

M. ALAIN DAVID